



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Grande-Synthe, Nord – Septembre 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique¹.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels



10 expulsions de lieux de vie informels



40 arrestations lors des expulsions



Toutes les tentes, bâches, sacs de couchage, couvertures, effets personnels, etc. trouvés sur le lieu d'habitation ont été saisis 8 fois



37 mineurs non accompagnés signalés aux autorités²

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes à Grande-Synthe. Certaines options d'hébergement, avec des bus, sont forcées, ceux qui résistent sont arrêtés par la police aux frontières. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de premières nécessités et affaires personnelles sont alors détruits et/ou saisis. Ces opérations de harcèlement sont accompagnées de contrôle d'identité souvent abusifs (*Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916*) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



4 tentatives d'intimidation :

Les observateur.rices.s ont été filmé.e.s/pris.es en photo avec le téléphone personnel des forces de l'ordre 1 fois ; ont eu leur identité contrôlée 1 fois ; ont été bousculé.e.s par un représentant des forces de l'ordre 1 fois ; ont été menacés d'arrestation 1 fois.

¹ Ces données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

² Le nombre de signalements effectués est au deçà du nombre réel de mineur.e.s isolé.e.s qui étaient en situation de rue et de danger sur le territoire Grand-Synthois au mois de septembre Sur ce territoire, aucune association non mandatée n'a d'activité spécifique ciblant les MIE, contrairement à Calais, et se trouve en capacité d'effectuer ce travail d'identification précise (Source : Utopia 56)